

INTERVENTION RUSSE EN UKRAINE

L'intervention militaire de la Russie en Ukraine le 24 février 2022 fait suite à l'envoi de ses chars en Géorgie en août 2008, à l'annexion de la Crimée et à la déstabilisation du Donbass en 2014, et au soutien militaire à Bachar el-Assad depuis 2015. Une partie du territoire conquis par la Russie en 2022 vise à assurer l'approvisionnement de la Crimée, notamment en eau et en électricité.

Quelle que soit l'évolution future, on peut d'ores et déjà tirer plusieurs conséquences de cette guerre.

La plus évidente est la destruction des Accords de Minsk de février 2015 que Kiev estimait trop favorables à Moscou. C'est donc un revers pour la France et l'Allemagne qui en avaient parrainé la signature. C'est aussi un revers pour l'Organisation de Sécurité et de Coopération en Europe (OSCE), chargée d'observer leur application sur le terrain.

La seconde conséquence est la confirmation du fait qu'un pays peut fouler aux pieds les règles du droit international concernant la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un autre Etat.

L'agression russe en Ukraine redonne du sens à l'habillage idéologique ou historique des positions des belligérants.

Elle donne par ailleurs une nouvelle justification à la dissuasion nucléaire, tout en présentant le risque de banaliser la menace d'utiliser des armes nucléaires tactiques.

Elle fournit une grande attractivité aux alliances militaires, et notamment à l'OTAN, donnant aux Américains une voix prépondérante en Europe.

Finalement, la soi-disant « opération spéciale » redonne une actualité à la guerre classique de haute intensité et constitue un encouragement à la reprise de la course aux armements dans le monde. Elle encourage l'idée de guerre hybride et même de guerre totale, incluant la fourniture de produits énergétiques et alimentaires.

Cette guerre pousse la Russie à multiplier les coopérations stratégiques avec la Chine, aux conditions que celle-ci lui impose et conduit certains pays à réinventer le non-alignement.